Jean-Baptiste André Godin et un conseiller municipal de Guise faisant fonction de maire au ministre de l'Instruction publique, vers le 6 décembre 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Anonyme

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation2 p. (445r, 446v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Anonyme, Jean-Baptiste André Godin et un conseiller municipal de Guise faisant fonction de maire au ministre de l'Instruction publique, vers le 6 décembre 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/09/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51397

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- Anonyme
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédactionvers le 6 décembre 1883
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFallières, Armand (1841-1931)
Lieu de destinationParis
Scripteur / ScriptriceInconnu

Description

RésuméLes rédacteurs de la lettre expliquent au ministre de l'Instruction publique que faute de terrains disponibles, le conseil municipal de Guise ne peut mettre à exécution son projet de construire des écoles maternelles dans les quartiers de la ville. Ils demandent que le Génie abandonne les terrains qu'il a réservé près du fort dans le quartier Chantraine et prient le ministre de l'Instruction publique d'appuyer leur demande auprès du ministre de la Guerre.
Notes

- La date de rédaction est incomplète : « Guise, le 188 » ; la copie se situe dans le registre de correspondance entre une copie datée du 6 décembre 1883 et une autre du 10 décembre 1883.
- Rédacteurs : les qualités des rédacteurs figurent sur le folio 446v : « Le président de la commission des écoles, chevalier de la Légion d'honneur, ancien député, fondateur du Familistère » et « Le conseiller m[unicipa]l f[aisant] f[onction] de maire »
- Destinataire : Armand Fallières est ministre de l'Instruction publique du 20 novembre 1883 au 6 avril 1885
- Personne citée : Édouard Campenon est ministre de la Guerre du 9 octobre 1883 au 3 janvier 1885.

SupportLes signatures de la lettre ne sont pas copiées.

Mots-clés

Construction, Éducation
Personnes citéesCampenon, Édouard (1819-1891)
Lieux cités

- Château-fort, Guise (Aisne)
- Guise (Aisne)

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51397?context=pdf

Guise, le 188 445

A Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique
à Paris,

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous informer que le conseil municipal de la ville de Guise a depuis longtemps décidé la fondation d'écoles maternelles dans différents quartiers de la ville afin de mettre l'éducation première à la portée des enfants de ces quartiers ; mais les terrains manquent à la ville pour qu'elle puisse exécuter ce projet qui rendrait de véritables services à notre population dont la plupart des enfants courent les rues faute de place dans l'école unique que nous possédons.

Dans le quartier "Chanteraine", le génie militaire a réservé près du fort des terrains formant la zône et qui sont actuellement à l'usage de promenade pour la ville ; mais dont cette dernière pourrait disposer autrement.

Ces terrains seraient très-convenables pour l'édification d'une école maternelle et nous demandons à Monsieur le Ministre de la Guerre de bien vouloir les abandonner en faisant

rapporter le décret du 10 Août 1853 qui rend ces terrains inaliénables.

Nous venons donc solliciter de vous, Monsieur le Ministre de l'Instruction, de bien vouloir appuyer notre demande auprès de votre collègue du ministère de la Guerre.

La ville de Guise retirerait de cette cession le moyen de donner à l'Instruction publique les développements que le Gouvernement ne cesse de réclamer des Communes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les salutations respectueuses de vos dévoués serviteurs,

Le Président de la Commission des Écoles, Chevalier de la Légion d'honneur.

Le Conseiller Mr f.f. de Maire.

Ancien Député
Fondateur du Familistère.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51397?context=pdf